



PRIME DE FIDÉLISATION

93



Dès la parution du décret n° 2020-1299, du 24 octobre 2020, portant création du dispositif, **Alternative Police CFDT** saisissait l'Administration pour demander la clarification de la mise en œuvre de cette prime.

LE PRINCIPE

Versement d'une prime de 10 000 euros aux agents ayant exercé, durant 5 années consécutives à compter du 1^{er} octobre 2020, leurs fonctions en Seine-Saint-Denis.

LE CHOIX DU VERSEMENT EXCEPTIONNEL

Les agents déjà en poste peuvent faire le choix d'un versement exceptionnel (cf tableau ci-contre), à condition de le demander de manière expresse :

Durée des services effectifs déjà effectués au 1 ^{er} octobre 2020	Durée des services effectifs restant à effectuer pour obtenir un versement exceptionnel	Montant du versement exceptionnel
Au moins 1 année et moins de 2 années	4 années	8000 €
Au moins 2 années et moins de 3 années	3 années	6000 €
Au moins 3 années et moins de 4 années	2 années	4000 €
Au moins 4 années	1 année	2000 €



Alternative Police CFDT œuvre au quotidien pour défendre les intérêts des policiers du 93.

Rapprochez vous de vos délégués **Alternative Police CFDT** en cas de questions sur les modalités d'application de la prime de fidélisation territoriale.

Au plus tard le 31 mars 2021

À noter que le versement exceptionnel intervient au départ du service éligible.

